



CENTRE HOSPITALIER
Bernard DESPLAS
23400 BOURGANEUF

Centre Hospitalier Bernard Desplas
23400 Bourganeuf

Charte des bénévoles

Charte des bénévoles

"Dans l'esprit de la charte des associations de bénévoles à l'hôpital du 29 mai 1991, le directeur peut conclure des conventions avec des associations de patients, précisant les conditions d'intervention de celles-ci dans l'établissement.

Leur mission est d'apporter une aide et un soutien à toute personne qui le souhaite ou de répondre à des demandes spécifiques. La liste des associations concernées figure dans le livret d'accueil. Tout patient peut en demander la liste" (Préambule à la Charte du patient hospitalisé annexe à la circulaire ministérielle du 6 mai 1995.)

Les bénévoles du Centre Hospitalier Bernard Desplas, qu'ils soient individuels ou membres d'associations, apportent les réponses spécifiques aux attentes des personnes accueillies qui le souhaitent, en complémentarité de l'action institutionnelle, dans les domaines de l'écoute, de la convivialité et de l'animation.

Ils interviennent dans les unités de soins et d'hébergement ainsi qu'au domicile des personnes suivies par le Pôle gériatrique, dans le cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux.

Au Centre Hospitalier Bernard Desplas, le directeur a passé convention avec l'association FACETTES, qui est chargée d'assurer la sélection des bénévoles, de préciser leurs missions, de veiller à leur formation, de coordonner leurs actions et d'assurer un suivi qualitatif et éthique de leurs prestations.

Les bénévoles ou associations de bénévoles signataires de la charte s'engagent à :

- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun
- n'intervenir ni dans le domaine médical, ni para-médical, ni administratif
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que le patient lui-même ou son entourage
- oeuvrer en liaison avec l'équipe soignante, par l'intermédiaire du Pôle gériatrique

Les bénévoles intervenant au Centre Hospitalier Bernard Desplas inscrivent leur action dans le projet de l'établissement, qui est de prendre en compte de la personne dans sa globalité.

La charte des bénévoles, qui a reçu l'aval des instances du Centre Hospitalier Bernard Desplas figurera au livret d'accueil.